

REGLEMENT PARTICULIER

32^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE-SAONE

21/22 OCTOBRE 2011

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 12 SEPTEMBRE 2011
Ouverture des engagements :	Lundi 12 SEPTEMBRE 2011
Clôture des engagements :	Lundi 10 OCTOBRE 2011
Parution du road-book :	Dimanche 16 OCTOBRE 2011
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 16 OCTOBRE 2011 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 et vendredi 21 OCTOBRE 2011 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
Vérification des documents et des voitures :	Vendredi 21 OCTOBRE 2011 de 17h00 à 21h30
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 21 OCTOBRE 2011 à 17h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 21 OCTOBRE 2011 à 21h00
Publication des équipages admis au départ, heures et ordre de départ de l'étape :	Vendredi 21 OCTOBRE 2011 à 22h00 au parc fermé de départ, Place de la mairie à SCEY SUR SAONE Ecrit
Briefing des pilotes :	Samedi 22 OCTOBRE à 8h00 du parc fermé
Départ du 1 ^{er} concurrent :	Parc de regroupement, Place de la mairie
Publication des résultats partiels:	Samedi 22 OCTOBRE à 18h26 Parc fermé à SCEY SUR SAONE Place de la mairie.
Arrivée du 1 ^{er} concurrent :	Garage LIGEY à SCEY SUR SAONE
Vérification finale :	Samedi 22 OCTOBRE 2011, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Publication du classement final provisoire du rallye :	Samedi 22 OCTOBRE 2011, salle des fêtes de SCEY SUR SAONE à 22h30.
Remise des prix :	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile LURONNE organise les 21 et 22 OCTOBRE 2011 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours des communes de SCEY SUR SAONE, CHEMILLY et CHASSEY LES SCEY ainsi que de la Communauté de Communes des Combes, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le 32^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté 04 en date du 6 / 8 / 2011 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 375 en date du 1/9/2011.

Comité d'Organisation

Président :	Mr Jean-Pierre SIMON
Membres :	Comité de l'ASA LURONNE
Secrétariat du Rallye :	ASA LURONNE,
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE
Téléphone / Fax :	03.84.75.78.42 / 09.71.70.68.60
Permanence du Rallye	
21 et 22 OCTOBRE 2011 :	Mairie de SCEY SUR SAONE, Tél 06.30.74.27.83
Organisateur technique, Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :		
Président du collège :	Mr Hubert BENOIT	licence n° 0411/3617
Membres du collège :	Mr Alain VOILLAT	licence n° 0405/1912
	Mr Michel PISSARD	licence n° 0409/29181
Directeur de Course :	Mr Jean-Charles BIDAL	licence n° 0305/1625
Directeurs de Course Adjoints :	Mr Daniel BLANQUIN	licence n° 0308/1941
	Mr Gérard FINQUEL	licence n° 0405/1913
	Mr Nicolas BOURGON	licence n° 0204/168167
	Mr Thierry COURANT	licence n° 0409/16140
Véhicule « balai »	Mr Claude PETOT	licence n° 0409/3614
Médecin Chef :	Docteur Eliane BRETEL	
Commissaires Techniques responsable:	Mr Hervé CUNY	licence n° 0312/33001
	Mr Jean-Louis REVERCHON	licence n° 0409/6835
	Mr André LALLEMAND	licence n° 0411/55989
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Monique FRANCE	licence n° 0409/29181
Chargés des relations avec la presse :	Mr Pascal ROY	licence n° 0409/6829
Chronométrage :	Mme Michèle CHOLLEY	licence n° 0409/9463
	Mme Martine REVERCHON	licence n° 0409/14505

1.2P. ELIGIBILITE

Le 32^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2012 coefficient 2
- Le Challenge des rallyes 2011 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA LURONNE 2011
- Le Challenge PIRELLI
- Le Challenge VED 2011
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2011

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés de leur confirmation d'engagement avec n° de reconnaissance et de leur heure de convocations en consultant le site de l'ASA LURONNE à partir du lundi 14 OCTOBRE 2011 et régulièrement mis à jour. Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 21 OCTOBRE 2011 de 17h00 à 21h15, garage LIGEY, 22 route de PORT SUR SAONE à SCEY SUR SAONE.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 21 OCTOBRE 2011 de 17h15 à 21h30, garage LIGEY, 22 route de PORT SUR SAONE à SCEY SUR SAONE.

Les vérifications finales seront effectuées : au garage LIGEY, à SCEY SUR SAONE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 32^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 10 OCTOBRE 2011.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs	
Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	260 €
Pilote et copilote membre ASA LURONNE	240 €
Pilote et copilote membres d'une autre ASA	285 €
sans la publicité facultative des organisateurs :	570 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.1.5P. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
 - Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
 - Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
 - Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
 - Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
 - Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211
- Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.P *Répartition des groupes et classes :*
Voir tableau réglementation générale FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée à SCEY SUR SAONE, autour de la salle des fêtes, pendant toute la durée du rallye. Suivant le plan distribué dans le Road-Book.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 32^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE représente un parcours de 132,200 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,2 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5-7 : 5,0 km x 4
- ES 2-4-6 : 6,4 km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 16 OCTOBRE 2011 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ainsi que le vendredi 21 OCTOBRE 2011 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.

Le nombre total de passage est limité à 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
SCRATCH	300€	200€	150€	
GROUPES	100€	60€	30€	2 ^{ème} si au moins 5 partants 3 ^{ème} si au moins 10 partants
CLASSES				
+ de 10 partants	270€	170€	110€	
8 à 10 partants	270€	170€		
1 à 7 partants	270€			
EQUIPAGE 100% FEMININ	200€			Moins de 3 partantes 50%

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe R, Groupe GT de Série et Groupe Z.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

La remise des prix se déroulera le samedi 22 OCTOBRE 2011 à la salle des fêtes de SCEY SUR SAONE, route de RUPT SUR SAONE à 22h00. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT
DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

www.asaluronne.fr